JH & ASSOCIÉS

ASSOCIATION DES AMIS DES DOMINICAINES

DE SAINT PRE

Saint Pré

83170 LA CELLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2021

Société de commissariat aux comptes et d'expertise-comptable

Membre de la Cie Régionale des Commissaires aux Comptes

Cour d'appel d'Aix en Provence

Inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables – Région de Marseille

SAS au Capital de 37 500 € - Siret : 709 500 136 00052

157 Route de Marseille 83200 TOULON

*Tel : 04.86.11.08.90 – email : **e.lompre@orange.fr***

JH & ASSOCIÉS

RAPPORT AVEC CERTIFICATION SANS RÉSERVE

A l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2016 nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « DES AMIS DES DOMINICAINES DE SAINT PRE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans des conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'économe.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulon, le 21 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes

JH & ASSOCIES

Edouard LOMPRE

État préparatoire au Bilan Actif

État exprimé en €		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 Brut	Amortis. Provisions	Net	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 Net
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations Incorporelles**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés	1 096 667.00		1 096 667.00	
	Immobilisations Financières				
	Participations et Créances rattachées	1 630 000.00		1 630 000.00	785 000.00
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	254 175.00		254 175.00	
	Autres				
	TOTAL (I)	2 980 842.00		2 980 842.00	785 000.00
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**				
	Stocks et en-cours				
	Créances				
	Créances clt., adhér., usagers et cpt. rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations	22 067.00		22 067.00	
	Autres créances	150 000.00		150 000.00	458 755.32
	Valeurs mobilières de placement	82 102.59	14 042.88	68 059.71	283 613.44
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	535 461.98		535 461.98	537 485.18
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	789 631.57	14 042.88	775 588.69	1 279 853.94
COMPTES RÉGUL.	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Écarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)	3 770 473.57	14 042.88	3 756 430.69	2 064 853.94

État préparatoire au Bilan Passif

État exprimé en €

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Fonds Propres	**Fonds propres**		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	2 064 853.94	1 819 570.24
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	91 256.66	245 283.70
	Situation nette (sous total)	2 156 110.60	2 064 853.94
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	2 156 110.60	2 064 853.94
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	1 118 734.00	
	TOTAL (II)	1 118 734.00	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	86.09	
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	481 500.00	
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
	TOTAL (IV)	481 586.09	
	Écarts de conversion passif (V)		
	TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	3 756 430.69	2 064 853.94

État préparatoire au Compte de résultat - Produits

État exprimé en €

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Produits d'exploitation	Cotisations	150.00	150.00
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	36 800.00	4 000.00
	Mécénats	528 008.97	436 177.43
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contribution financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits		47 486.48
	TOTAL (I)	564 958.97	487 813.91
Produits financiers	Participations		
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	4 193.63	2 551.67
	Reprises sur provisions et transferts de charges		200.00
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement	30 625.12	
	TOTAL (II)	34 818.75	2 751.67
Produits excep.	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL (III)	-	-
	TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)	599 777.72	490 565.58
	SOLDE DEBITEUR = DEFICIT	-	-
	TOTAL GENERAL	599 777.72	490 565.58

État préparatoire au Compte de résultat - Charges

État exprimé en €		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	32 414.68	30 613.35
	Aides financières	432 950.00	202 350.00
	Impôts, taxes et versements assimilés	272.00	572.00
	Salaires et traitements		
	Charges sociales		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Dotations aux provisions		
	Report en fonds dédiés		
	Autres charges	50.00	50.00
	TOTAL (I)	465 686.68	233 585.35
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 590.44	11 272.73
	Intérêts et charges assimilées	435.20	423.80
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements	15 285.22	
	TOTAL (II)	21 310.86	11 696.53
Ch. exceptionnelles	Sur opérations de gestion	21 523.52	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL (III)	21 523.52	-
Participation des salariés aux résultats (IV)			
Impôts sur les bénéfices (V)			
	TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	508 521.06	245 281.88
	SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	91 256.66	245 283.70
	TOTAL GENERAL	599 777.72	490 565.58

I INFORMATIONS GENERALES

1) Identification de l'association, objet social, activités, moyens mis en œuvre :

Association des Amis des Dominicaines de Saint-Pré
3100 route de la Roquebrussanne
83170 LA CELLE

L'Association a été créée le 12/11/2005 et ses statuts ont été mis à jour le 25/03/2017.

L'association, à caractère philanthropique, a pour but exclusif en France et dans les territoires d'Outre-mer, une action d'assistance morale, matérielle et financière au bénéfice :
- des enfants issus de familles défavorisées, notamment par des activités à caractère éducatif au moyen de l'organisation et/ou du soutien d'établissements d'enseignement scolaire libres et par l'attribution de bourses d'études.
- de toutes religieuses âgées, malades ou dans le besoin ou collectivités de religieuses œuvrant dans le but ci-dessus, en particulier en les aidant à se couvrir contre les risques sociaux, et plus généralement, en les aidant à mener des actions de bienfaisance compatibles avec l'objet philanthropique ci-dessus.

A cet effet l'association recueille toutes libéralités : dons manuel, donations et legs.
Après prélèvement des sommes nécessaires à son fonctionnement régulier et sa pérennité, l'association affecte le produit des libéralités reçues dans le respect de la législation en vigueur et des intentions, charges et conditions stipulées par les donateurs et testateurs, à l'accomplissement exclusif de ses buts et objets.

2) Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Voici quelques faits significatifs qui semblent nécessaires d'être mentionnés dans l'annexe aux comptes annuels :

- L'association a reçu la délivrance du legs de Mademoiselle Chaleyer en date du 16/11/2021 ; le bien a été estimé pour un montant de 1 045 900 € sans compter les faux frais. Une promesse de vente a été signée le 05/05/2022 pour un montant de 800 000 € nets.
- L'association a reçu l'avis de non opposition de la Préfecture du Var pour le legs à charge de Madame Marandon en date du 13/12/2021.
- L'association a dû faire plusieurs emprunts à 0% d'intérêts pour honorer les engagements qu'elle avait pris pour devenir associée de la SCI Estrello. Le montant total de ces emprunts au 31/12/2021 est de 481 500 €.
- L'association est devenue membre associé de la SCI Estrello, créée le 19/07/2021, avec un apport de 845 000 € à raison de 8 450 parts de 100 € chacune.

3) Evènements postérieurs à la clôture :

Néant

II PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1) Durée et dates de l'exercice comptable :

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

2) Méthode générale

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2021 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif).

III NOTES SUR LE BILAN

1) Variation des immobilisations financières

Titres de participation	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
SCI DOMINA	375 000			375 000
SCI LE PELERIN	410 000			410 000
SCI ESTRELLO	0	845 000		845 000
Total	**785 000**	**845 000**	**0**	**1 630 000**

2) Echéance des créances et des dettes

Les créances et dettes ont une antériorité inférieure à un an.

3) Evaluation des valeurs mobilières de placement

Actions cotées	**31/12/2020**	**+**	**-**	**31/12/2021**
AGTA RECORD	13 700		13 700	0
KORIAN	6 158		6 158	0
RUBIS	26 569			26 569
ORPEA	214 713		214 713	0
UNIBEL		18 810		18 810
TIEPOLO		2 319		2 319
	261 139	**21 129**	**234 570**	**47 698**

Une dépréciation a été constatée pour les titres RUBIS qui ont une valeur réelle de 12 526 € au 31/12/21. Dépréciation comptabilisée de 14 043 €.

4) Fonds propres

Fonds propres 2020	**2 064 854**
Résultat 2021	*91 257*
Fonds propres 2021	**2 156 111**

5) Provisions

Néant.

6) Legs et fonds dédiés

Legs, donations et assurances vies		-21 525
Produits	Legs, donations et assurances vies	1 118 734
	Produits de cession d'actifs issus de legs et donations	0
	Utilisation des fonds reportés sur legs	0
Charges	Valeur nette comptable des actifs cédés issus de legs	0
	Report en fonds reportés sur legs	-1 118 734
	Charges liées à l'acceptation des legs	-21 524

ACTIF		PASSIF	
Biens reçus de legs ou donations destinés à être cédés	1 096 667	Fonds reportés liés aux legs	1 118 734
Créances sur legs	22 067	Dettes provenant de legs	0
	1 118 734		1 118 734

Variation des fonds reportés	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Fonds reportés liés aux legs	0	1 118 734		1 118 734
Total fonds reportés	0	1 118 734	0	1 118 734

IV COMPTE DE RESULTAT

1) Informations sur les concours publics et les subventions
   L'association ne perçoit ni contribution financière d'une autorité administrative ni subvention.
2) Ventilation des produits

Produits 2021	
Dons reçus d'une Association	36 800
Dons Bienfaiteurs RF	432 953
Dons Bienfaiteurs sans RF	95 056
Cotisations	150
Revenus des VMP	3 618
Produits nets sur cessions de VMP	30 625
Produits financiers	576
TOTAL	**599 778**

V. AUTRES INFORMATIONS

1) Informations sur les transactions avec les contreparties

   Néant.

2) Engagements financiers donnés et reçus

   Néant

3) Contributions volontaires en nature

   Il n'est pas établi d'évaluation des contributions volontaires en nature. En effet :
   Pour les ressources : les prestations en nature sont réalisées par des religieuses, dont l'activité est par nature, du fait de leur état religieux, bénévole.
   Pour les emplois : il n'y a pas de contribution volontaire en nature (en particulier, pas de mise à disposition gratuite de biens).